



19 mai 2020

À L'ATTENTION DES ÉLUS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Protocole pour l'ouverture des refuges

La préparation de la saison touristique 2020 dans le contexte de COVID-19 nécessite que chacun des acteurs du territoire repense ses offres et modèle de fonctionnement. Pour le Parc national de la Vanoise, revoir sa stratégie d'accueil du public est un des enjeux majeurs : animations, ouverture des maisons de Parc, surveillance de la fréquentation, mais aussi ouverture des refuges afin d'une part de permettre l'itinérance en montagne, et d'autre part, de permettre à tous les professionnels de s'appuyer sur ces structures pour développer leur activité.

Depuis le 7 mai dernier, Emmanuelle WARGON a en charge le dossier de la réouverture des refuges. Le préfet de Savoie et le président du Conseil National de la Montagne ont été désignés coordonnateur par la Secrétaire d'Etat pour proposer des modalités d'ouverture des refuges. Le Parc national de la Vanoise a été associé aux discussions en tant que propriétaire de refuge. Les modalités exactes permettant l'ouverture des refuges devraient être connues dans les prochains jours. Nous travaillons déjà sur les bases des éléments que nous connaissons afin d'être opérationnels au plus vite et aux dates d'ouverture prévues pour nos refuges : capacité maximum d'accueil, mesures à mettre en œuvre pour respecter les gestes barrières, investissement et achat pour l'adaptation des locaux et du matériel aux consignes sanitaires, etc. Dans ce contexte particulier, la réservation en ligne pour les nuitées au refuge et pour le bivouac sera obligatoire et nominative. Nous adaptons nos sites internet à cette condition, toutes les informations précises sur les modalités d'accueil en refuge seront également mises en ligne dès que possible.

L'ouverture des refuges sera conditionnée à l'élaboration d'un protocole sanitaire entre le propriétaire et le gardien spécifique à chaque refuge. Ce protocole devra être visé par les maires avant transmission en Préfecture. Le Parc met tout en œuvre pour ce que ces protocoles soient proposés aux collectivités concernées d'ici la fin du mois afin d'envisager les ouvertures au plus tard mi-juin de ces établissements, ceci sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires à l'échelle départementale et nationale. Nous reviendrons donc vers vous individuellement.

L'équipe de l'établissement reste à votre disposition si vous avez des questions. Vous pouvez nous joindre par mail ou par téléphone.

Vos contacts :

Jean-Luc Étievant jean-luc.etievant@vanoise-parcnational.fr / 06 50 01 85 78

Maëlle Lepoutre maelle.lepoutre@vanoise-parcnational.fr / 06 33 30 54 29